territoire d'énergie ALSACE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Approuvé par le Comité Syndical du 14 juin 2022

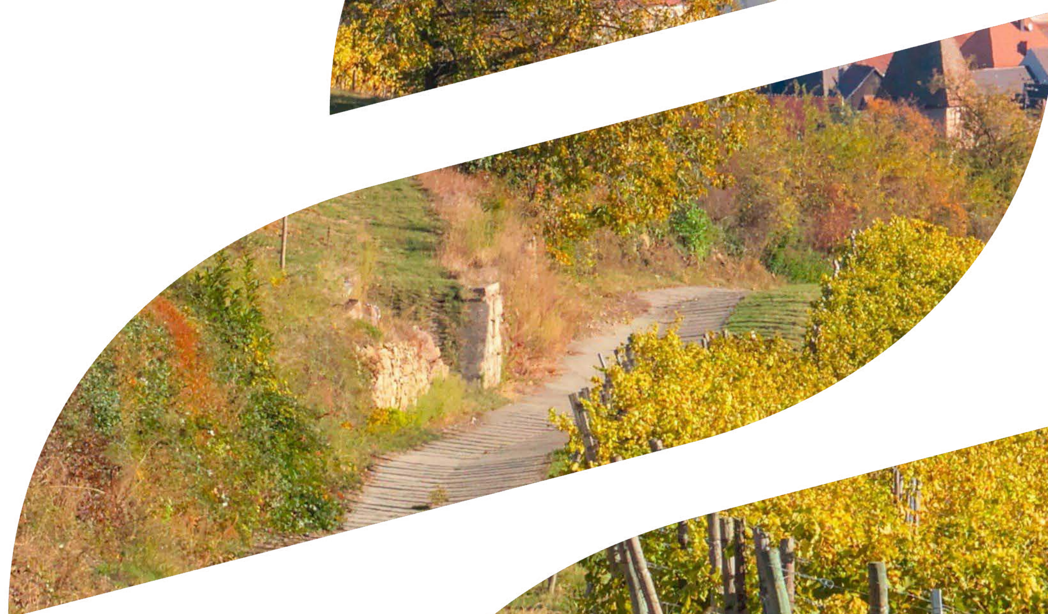
SOMMAIRE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

REMISE DE L'HONORARIAT

SALON DES MAIRES







REMISE DE L'HONORARIAT

Le **15 juin 2021**, près de 50 membres du Comité Syndical ont participé **à l'hôtel de ville de Thann** à la réunion de travail du **Comité Syndical** sous la présidence de Jean-Luc Barberon.

Avant d'aborder les dix points d'un ordre du jour assez chargé, **l'honorariat a été remis** par Jean-Luc Barberon et René Danési, Président honoraire, à trois grands acteurs du Syndicat. Il s'agit de **Jean-Marie Belliard**, ancien Président du Syndicat, ainsi qu'**Alfred Birgert** et **Bernard Sacquépée**, anciens Vice-Présidents.





Jean-Marie Belliard a été membre fondateur du Syndicat aux côtés de René Danési. **Premier Vice-Président** jusqu'en 2017, il a ensuite **présidé le Syndicat** jusqu'à septembre 2020. Il avait en charge l'administration générale et le contrôle des concessionnaires. Il a modifié les statuts pour permettre au Syndicat d'accompagner les collectivités membres dans les nouvelles attributions comme l'éclairage public et la transition énergétique. Jean-Marie Belliard a été le Président qui a signé les nouveaux contrats de concession avec Enedis, EDF et Gaz de Barr.
Il a été Maire de Sierentz pendant 41 ans, Vice-Président de Saint-Louis Agglomération, Président de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace.



Alfred Birgert fait également partie des membres fondateurs du Syndicat. Il a été **Vice-Président** pendant 22 ans et avait en charge le suivi des affaires juridiques et des délégations de service public. Alfred Birgert a mené les négociations des nouveaux contrats de concession avec Enedis, EDF et Gaz de Barr. Ancien Maire de Gunsbach où il a également été conseiller municipal, il a représenté sa commune au Syndicat depuis sa création jusqu'en 2020. Il a aussi été Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et environs.

Bernard Sacquépée était en charge du suivi des dossiers techniques dans le domaine du gaz. Il a été **Vice-Président du Syndicat** de 2008 à 2020. Maire de Wickerschwihr pendant 31 ans, il a aussi été Conseiller Communautaire à Colmar Agglomération et Vice-Président du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale. Il a été Vice-Président du Syndicat Intercommunal du Traitement des Eaux Usées de Colmar et environs et Président du Syndicat Intercommunal des Transports des environs de Colmar (Sitrec) de 2004 à 2012. Il était membre du Conseil d'Administration du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Bernard Sacquépée a toujours des responsabilités importantes à la Croix-Rouge ainsi que dans l'aide aux personnes âgées.



SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS

L'Association des Maires du Haut-Rhin a organisé, le **2 juillet 2021** au **Parc des Expositions de Colmar**, son **2ème Salon des Maires et des collectivités du Haut-Rhin.**

Ce Salon s'est adressé en priorité aux nouveaux élus issus du renouvellement municipal de 2020. Ils ont participé à des **conférences**, des **tables rondes** et des **ateliers.**

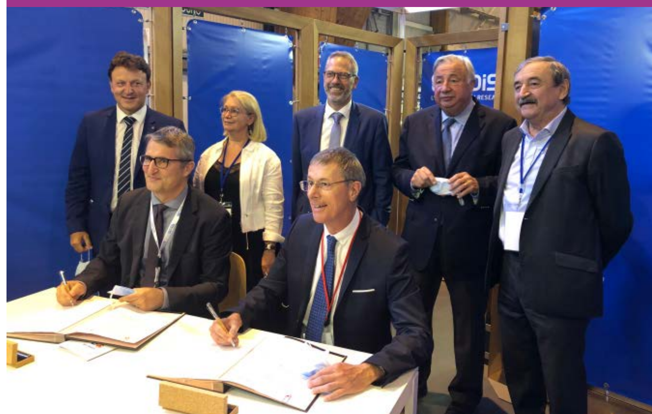
Inauguration du Salon des Maires



Les services du Syndicat ont occupé un stand afin de rencontrer les élus des collectivités membres du Syndicat.

Les partenaires institutionnels comme la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace, les concessionnaires Enedis, EDF, GRDF, ANTARGAZ Énergies... étaient également présents.

Signature de la convention Transition Énergetique avec Enedis



Les signataires : Thierry Brault, Directeur Régional Alsace Franche-Comté Enedis
Jean-Luc Barberon, Président

Debout de gauche à droite : Christian Klinger, Michèle Lutz, Fabian Jordan, Gérard Larcher, Jean-Marie Freudenberger

Signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace



Signature d'une convention tripartie entre la Chambre d'Agriculture d'Alsace (Denis Nass), le Syndicat (Jean-Luc Barberon) et Enedis (Thierry Brault)

VIE DU SYNDICAT

COMITÉS SYNDICAUX

CORRESPONDANCES

RESSOURCES HUMAINES

PRINCIPALES DÉCISIONS



COMITÉS SYNDICAUX

Au cours de l'année 2021,
le Comité Syndical s'est réuni à 6 reprises :

16 février 2021



WITTERSDORF

20 avril 2021



SAINT-LOUIS

15 juin 2021



THANN

28 septembre

MARCKOLSHEIM

2 novembre 2021



SIERENTZ

14 décembre

GUEWENHEIM

Le Bureau s'est réuni avant chaque séance afin de préparer l'ordre du jour du Comité.

Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil, et les membres du Syndicat pour leur assiduité, tout au long de l'année écoulée.

CORRESPONDANCES DU SYNDICAT

De nombreuses correspondances ont été transmises, tout au long de l'année 2021, par le Syndicat à différents destinataires.

Dont notamment la communication aux collectivités membres sur le **Projet HERCULE**, mais aussi la transmission aux collectivités de la **fiche « Réflexe »** pour les demandes de subventions « éclairage public ».
La **révision des statuts** a été envoyée aux collectivités pour leur demander de les adopter. Des courriers et courriels ponctuels sont également adressés à tous les Maires et délégués en fonction de l'actualité.

RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs du Syndicat se sont agrandis en 2021 avec l'arrivée de **deux nouveaux agents.**

Corentin Grillo





Économe de flux

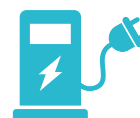
Arrivé le 16 août 2021

Yonss El Aroui



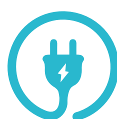
Chargé de mission Transition Énergétique

Arrivé le 2 novembre 2021



Une équipe de 7 personnes à temps complet est désormais au service des collectivités membres.

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES EN 2021



ELECTRICITE

- Contrôle annuel des concessions d'électricité et de gaz

- Travaux d'enfouissement des lignes électriques basse et haute tensions : Article 8 du Contrat de Concession au titre de l'enveloppe 2021 et de l'enveloppe 2022

- Travaux conventionnés avec le concessionnaire Enedis

- Participation financière du Syndicat, sur ses fonds propres, pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques basse et haute tensions

- Calcul de la redevance R2 et reversement de la part communale suite à l'entrée en vigueur du nouveau Contrat de Concession signé en 2019 avec Enedis et EDF

- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) : information relative au coefficient multiplicateur applicable en 2022 et perception par le Syndicat de la TCCFE pour 6 communes de plus de 2 000 habitants

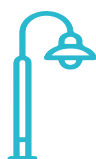
- Adoption de la motion de la FNCCR sur le projet « HERCULE »



GAZ

- 49 communes dont Mulhouse ont transferé leur compétence gaz au Syndicat

- Lancement des négociations avec GRDF pour le nouveau Cahier des charges de la concession gaz



ECLAIRAGE PUBLIC

- Participation financière du Syndicat, sur ses fonds propres, pour les travaux en matière d'éclairage public, et mise à jour d'une fiche « Réflexe »

GESTION DU SYNDICAT ET COMMUNICATION



- Adhésion à la marque « Territoire d'Énergie »

- Lancement d'un audit sur la communication du Syndicat et mise en place d'une nouvelle stratégie de communication

- Révision des statuts et changement de la dénomination du Syndicat

- Décision de recruter en 2022 un(e) Chargé(e) de Communication

- Adhésions au réseau GEME (Grand Est Mobilité Electrique) et au réseau GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement)

- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier et Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)



Mobilité / Transition énergétique

- Le Syndicat, porteur d'un groupement de 4 territoires, lauréat du programme ACTEE II SEQUOIA lancé par la FNCCR

- Recrutement d'un Économe de flux

- Convention entre la Chambre d'Agriculture d'Alsace, Enedis et le Syndicat relative à l'accompagnement autour de la Transition Énergétique

- Recrutement d'un Chargé de mission « Transition Énergetique »

Gestion des fourreaux de télécommunication



- Assistance des communes pilotes à la gestion des infrastructures souterraines de communications électroniques et au recouvrement des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) dues par les opérateurs de communications électroniques.

ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

Le Président Barberon et le **Comité Syndical du 28 septembre 2021** ont confié au Vice-Président Pascal Turri le soin de **constituer un groupe de travail** chargé de **réviser les statuts** afin de tenir compte d'une part de la nouvelle stratégie créée par la nouvelle gouvernance du Syndicat, et d'autre part des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2019.



Pour mémoire, les statuts actuels du Syndicat ont été approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 et validés par arrêté inter-préfectoral le 12 novembre 2019. **Le groupe de travail**, composé du **Président Jean-Luc Barberon**, des **Vice-Présidents Pascal Turri** et **Bernard Kempf**, de **MM. Bertrand Hirth** et **Jean-Michel Zinck**, s'est réuni les 7, 20 et 27 octobre et 25 novembre 2021 et a travaillé sur les **nouvelles compétences** que pourrait prendre le Syndicat. Les services de la Préfecture du Haut-Rhin ont également été associés au groupe de travail.

Les modifications concernent essentiellement :

- Article 1er : Changement de dénomination.
Sur proposition du groupe de travail Communication, le Syndicat se nommera « Territoire d' Énergie Alsace ».

- Articles 2 et 3-3 : Exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

- Articles 5-4 et 5-5 : Accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes Redevances d'Occupation du Domaine Public et dans la gestion de leurs fourreaux.

- Suppression de la réunion annuelle d'information.

Par courriel du 29 novembre dernier, les services de la Préfecture n'ont aucune observation à formuler sur le projet de statuts et la délibération associée. Le Bureau Syndical réuni le 30 novembre a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet présenté.

Le Comité Syndical du 14 décembre 2021 adopte les nouveaux statuts et charge le Président de notifier cette décision à l'ensemble des Maires et Présidents de communautés membres.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RATTACHEMENT À BALLERSDORF

Le gaz se verdit dans le périmètre de la concession. Parce que la production de gaz vert issu de sites de méthanisation poursuit sa lancée avec la mise en service en fin d'année de **2 nouvelles unités à Gommersdorf et à Traubach-le-Bas**, le réseau de distribution de gaz s'adapte et s'agrandit.
C'est pour cette raison que le **lundi 14 juin,** à la **mairie de Ballersdorf,** fut signée la **convention relative au raccordement** de ces 2 sites de méthanisation.



Pour ce faire, les équipes réseaux de GRDF ont dû étendre le réseau actuellement en place pour que celui-ci puisse accueillir la totalité de la production de biométhane.
Ce renforcement passe par la construction d'une nouvelle conduite de gaz, qui relie les zones de consommation de Dannemarie à Carspach.
Ce maillage, d'une longueur d'environ 6 km permettra au biométhane produit d'être consommé dans sa totalité sur une zone plus étendue. Les communes qui en bénéficieront consommeront donc du gaz vert, sans avoir à changer leurs habitudes ou leurs équipements

VISITE DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À KEMBS

Dans le cadre du Comité de Pilotage « Démarche Énergies Renouvelables (EnR) » et de l'opération « Ça Turbine », la Collectivité européenne d'Alsace, en coopération avec l'Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace, a invité le Syndicat à participer à la visite de la **Centrale Hydroélectrique de Kembs** le **5 octobre 2021**.



Une découverte du site emblématique de Kembs était programmée, avec visite de l'usine et de la salle des machines où ont été évoqués les aspects production et navigation. Une partie de la visite s'est déroulée à l'extérieur pour révéler d'autres atouts du site tels que la renaturation et la biodiversité avec notamment la réserve naturelle de l'Ile du Rhin et le barrage de tête du Grand Canal d'Alsace, équipé de passes à poissons.

VISITE DE L'USINE D'INCINÉRATION DES RÉSIDUS URBAINS ET DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION À SAUSHEIM

Dans le cadre du Comité de Pilotage « Démarche Énergies Renouvelables (EnR) » et de l'opération « Ça Turbine », la Collectivité européenne d'Alsace, en coopération avec l'Eurodistrict Région Freiburg – Centre et Sud Alsace, a invité le Syndicat à participer à la **visite du site de Sausheim** le **6 octobre 2021**.





La visite coordonnée du site comprenait : une usine d'incinération des résidus urbains qui produit de la vapeur pour un industriel, de la chaleur pour le futur réseau de chaleur Rixheim-Illzach-Mulhouse et de l'électricité pour l'autoconsommation du site à partir des déchets, ainsi qu'une unité de méthanisation qui produit du biométhane à partir des boues d'épuration des eaux usées.

VISITE PRIVATIVE DES JARDINS DE FOLIE'FLORE

Le 11 octobre 2021, le Comité Syndical et les services du Syndicat ont été invités par Philippe Monory – Directeur du Développement Territorial Alsace EDF, pour une visite de Folie'Flore dans le cadre des Journées d'Octobre de Mulhouse.



COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ DES CONCESSIONAIRES (CRAC)

Les concessionaires Enedis, EDF, GRDF, ANTARGAZ Énergies, CALEO et Gaz de Barr ont présenté, aux membres du Bureau et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), le Compte Rendu annuel d'Activité des Concessionnaires (CRAC) au titre de l'exercice 2020.

| CALEO | Présenté le 18/06/2021

3 communes desservies en gaz naturel
16,9 km de réseau sur la concession
100 clients actifs
1 110 MWh acheminés en 2020
314 branchements effectués en 2020

| ANTARGAZ énergies | Présenté le 18/06/2021

5 contrats de concession
12 communes desservies :
dont 80% d'usagers « domestiques » et 24% pour les « professionnels et bâtiments communaux »
17,735 km de réseau
183 clients actifs
381 raccordements
4 008 869 KWh acheminés en 2020

| ENEDIS | Présenté le 18/06/2021

25 postes-sources 63 000/20 000 volts
5 684 installations de production
4 097 km de réseau 20 000 volts
5 450 postes de transformation haute/basse tension
6 663 km de réseau basse tension
365 249 points de livraison - PDL (clients)
3 265,33 GWh acheminés en 2020

| GRDF | Présenté le 18/06/2021

157 communes desservies en gaz naturel,
dont 139 communes dans le cadre du Contrat historique de 2000
et 18 communes dans le cadre d'une Délégation de Service Public
2 071 km de réseau
80 104 clients
75 743 compteurs domestiques actifs
2 336 GWh gaz acheminés
1 138 premières mises en service clients

| EDF-tarif bleu | Présenté le 18/06/2021

237 132 clients résidents/non résidents
1 187 135 745 kWh facturés
91% des clients particuliers satisfaits
Selon le Médiateur MNE, EDF est en 2020 le fournisseur qui a le moins de litiges avec ses clients.

| Gaz de Barr | Présenté le 18/06/2021

Distribution :
11 postes HTA/BT
2 postes BT
23 km de réseau basse tension
1 144 clients
5 146 MWh
Fourniture d'électricité : 1 128 clients
4 184 MWh

CONTRÔLE DES CONCESSIONNAIRES SUR LEUR EXERCICE 2020

Les opérations de contrôle des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) constituent le cœur de métier des Autorités Organisatrices de la Distribution d' Énergie (AODE).

En 2021, le Syndicat a signé un marché pour 4 ans avec le Bureau Expert AEC, chargé de contrôler la bonne exécution des cahiers des charges de nos différents concessionnaires.

Ces opérations de contrôle ont eu lieu pour GRDF le 23 novembre à KINGERSHEIM, et pour Enedis/EDF le 26 novembre à SAUSHEIM. Les membres du Bureau ont participé aux auditions.

En 2021, le contrôle du concessionnaire Enedis, au titre de son exercice 2020, a porté sur les thèmes suivants :

La performance du concessionnaire
- Tableau de bord et suivi des indicateurs de performance
- Production d'une note de synthèse accompagnant le tableau de bord

Contrôle de la TCFE versée par un fournisseur (le fournisseur sera défini en amont du contrôle)
- Contrôle de la déclaration et de l'état trimestriel établi par le fournisseur
- Rapprochement de ces déclarations avec l'état annuel établi par le GRD

Déploiement du compteur « LINKY »
- Suivi des modalités de déploiement, accueil des usagers, gestion des refus
- Nombre de compteurs posés par commune, % du nombre de compteurs/nombre d'abonnés
- Analyse d'éventuels incidents suite à installation

Analyse des opérations de Prolongement de la Durée de Vie (PDV)
- Analyse critique de la mise en œuvre du processus PDV sur les plans technique et financier, sur la base d'opérations réalisées depuis 2017. Une attention particulière sera également portée à la qualification technique des opérations réalisées par le concessionnaire sur la période et à leur pertinence au regard des nécessités de service.

Le contrôle du concessionnaire GRDF a porté sur les thèmes suivants :

Réalisation ou actualisation du tableau de bord de la distribution de gaz et le suivi des indicateurs de performance
- Production d'une note de synthèse accompagnant le tableau de bord

Assistance du Syndicat à la négociation du nouveau cahier des charges de concession
- Etablissement du diagnostic technique de la concession
- Propositions pour le Schéma Directeur d'Investissement et le 1er Programme Pluriannuel d'Investissement

Qualité
- Analyse des incidents sur les ouvrages de raccordement, branchements + CI/CM
- Contrôle de la planification des travaux
- Qualité de réalisation des prestations inscrites au catalogue

Ces audits donneront lieu à des rapports de contrôle qui seront consultables ultérieurement sur le nouveau site Internet du Territoire d'Énergie Alsace à partir de fin juin 2022.

INFOS ET ACTUS

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GAZ

PERCEPTION RODP ET FOURREAUX

PROGRAMME ACTEE II SEQUOIA



TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GAZ

En ce début de mandat municipal, qui coïncide avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance au niveau du Syndicat, il paraît essentiel de rappeler une compétence exercée par le Syndicat depuis maintenant une vingtaine d'années, en sa qualité d' **Autorité Organisatrice de la Distribution publique de gaz.**



Pas moins de **186 communes** ont adhéré à la vocation gaz du Syndicat et sont desservies en gaz par l'un des trois concessionnaires présents sur le périmètre : **GRDF**, **CALEO** et **ANTARGAZ Énergies**. Il s'agit d'une compétence optionnelle, c'est-à-dire que le Syndicat ne l'exerce qu'à partir du moment où celle-ci lui a été transférée par ses communes membres.
En 2021, 49 communes ont transféré la compétence gaz au Syndicat, dont la Ville de Mulhouse

Les politiques publiques intègrent désormais la Transition Énergétique comme une composante incontournable et le Syndicat se doit, avec son concessionnaire historique GRDF et ses communes membres, de relever ce défi.



Ainsi, le développement du biométhane apparaît comme un élément particulièrement porteur et vertueux tant du point de vue de l'aménagement du territoire sur le plan énergétique que de l'économie circulaire.

Aussi, à l'heure où la filière de la méthanisation est appelée à se développer, il nous appartient collectivement d'anticiper les possibilités de raccordement des communes rurales encore non desservies en gaz.



PERCEPTION REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET FOURREAUX

Bilan de la 1ère mission confiée en décembre 2020

Il reste à évaluer les informations remontées par les communes dans le cadre de la récupération des Redevances d'Occupation du Domaine Public. Avec l'aide de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), 121 communes ne percevaient aucune RODP. Cela représente un potentiel financier de plus de 500 000 euros de redevances récupérables rapidement (100 000 euros de base annuelle et rétroactivité sur 4 ans).

À l'instar de la précédente mission, qui arrive à échéance en juillet 2021, le Président Barberon a proposé de conclure une nouvelle mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec le cabinet ACTANE.

Bilan de la 2ème mission confiée en avril 2021

Les conventions passées entre les communes et le Syndicat pour la gestion des fourreaux de télécommunication prévoient un processus de reversement au Syndicat d'une partie des redevances locatives des fourreaux récupérées par les communes, pour couvrir les coûts engagés par le Syndicat pour cette action.

Le recrutement d'un agent et une prestation externalisée pour suivre ce dossier avec le cabinet ACTANE, permettrait sa formation le temps que dure la phase pilote avant la généralisation à l'ensemble des communes membres.

Le Syndicat sera ainsi capable de gérer, en autonomie, les activités relatives à la perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public versées par tous les occupants du domaine public communal et pour la gestion des fourreaux de télécommunication.



PROGRAMME ACTEE II SEQUOIA

Ce programme de la FNCCR se traduit par une aide au financement, qui porte sur quatre actions :

- La réalisation d'études énergétiques pour la rénovation thermique de près de 200 bâtiments publics

- La création d'un poste d'économe de flux qui accompagne les communes dans leur démarche

- La mise en place d'outils de suivi de la consommation énergétique des bâtiments publics

- L'aide au financement de la maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation thermique et énergétique.



Une soixantaine de structures (communes, syndicats d'énergie, métropoles, ...) ont déposé une candidature pour répondre à l'appel à projets. 45 groupements lauréats ont été sélectionnés pour bénéficier d'un soutien financier en faveur de la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

La candidature présentée par le Syndicat pour le compte des territoires - Pays Thur Doller, PETR Rhin Vignoble Grand Ballon, Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis - a été retenue à l'unanimité par le jury national réuni le 24 février 2021.



Une convention définit le cadre du partenariat entre les parties pour le déroulement opérationnel de ce programme, dans le respect de la convention de mise en œuvre du programme ACTEE 2 conclu entre l'État, l'ADEME, la FNCCR, l'AMF et les co-financeurs de cette action. La convention est signée par l'ensemble des partenaires, dont la FNCCR, et prendra fin le 15 mars 2023.

Le montant global des fonds attribués est de 416 950 euros HT.
Le Syndicat assure le rôle de coordinateur du groupement. Il est l'interlocuteur privilégié de la FNCCR, chargé de centraliser et de transmettre tous les justificatifs nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme.

TCCFE

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

GESTION DE LA TCCFE

DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL

BILAN 2021



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité.

Elle a créé une Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité. La TCCFE a été mise en recouvrement à compter du 1er janvier 2012.

Le Syndicat, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) est seul compétent pour percevoir la TCCFE en lieu et place des communes membres dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Seules 15 communes de plus de 2 000 habitants continuent de gérer elles-même la Taxe.

GESTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ



Au vu de l'augmentation des flux financiers, et pour répondre aux objectifs fixés pour obtenir la certification des comptes du Syndicat, le Président propose de créer un budget annexe à la gestion de la Taxe, à compter du 1er janvier 2021. Le budget principal et son budget annexe seront ainsi sincères et véritables.

Ce budget annexe ne comptera que les recettes versées par les fournisseurs d'électricité présents sur le périmètre du Syndicat et les dépenses relatives au reversement de cette taxe, déduction faite de 1% de frais de gestion. Il permettra ainsi le suivi et le contrôle plus efficace de cette taxe.

DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 JUIN 2012 ET DU 28 SEPTEMBRE 2021

Pour mémoire, le Comité Syndical du 13 juin 2012 a fixé à 1% le pourcentage des frais de gestion à déduire des reversements de la taxe aux communes.

À noter que le pourcentage de reversement aux communes est équivalent à celui pratiqué avant la mise en œuvre de la loi NOME.

Le Comité Syndical du 28 septembre 2021 a harmonisé à 8,50 le coefficient unique applicable en 2022.

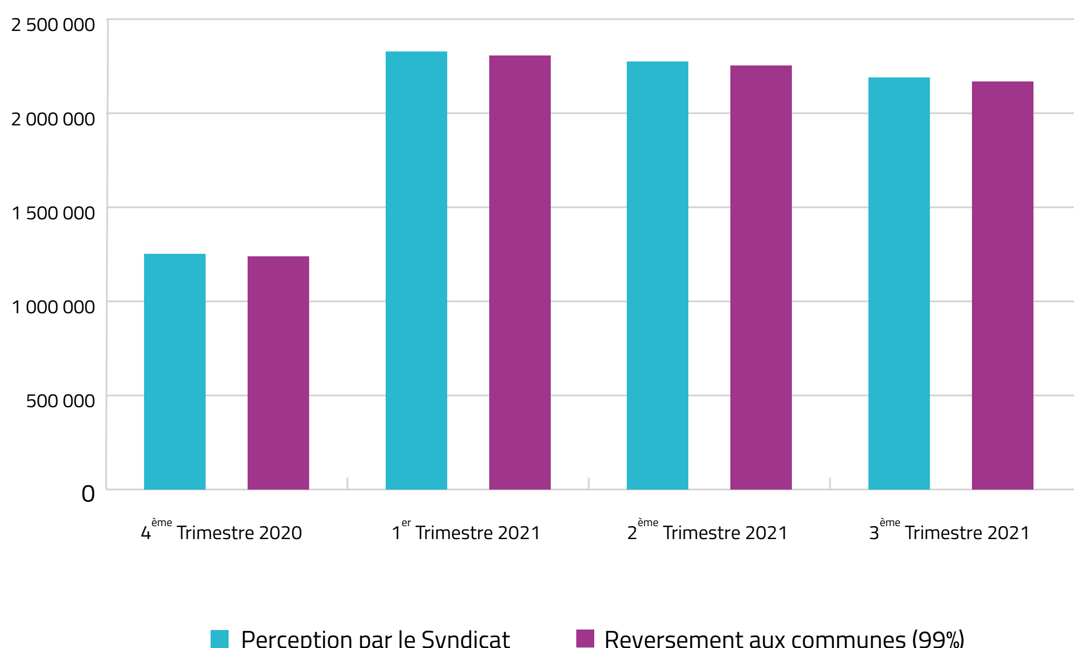
Il est applicable depuis le 1er janvier 2022 dans les 306 communes de moins de 2 000 habitants pour lesquelles le taux est fixé par le Syndicat, et également pour les 46 communes de plus de 2 000 habitants qui ont demandé au Syndicat, de percevoir cette taxe pour leur compte.



BILAN 2021

Pour l'année 2021, le Syndicat a perçu **8 045 113,94 euros** (4ème trimestre 2020 et 1er, 2ème et 3ème trimestres 2021). Le 4ème trimestre 2021 n'est encaissé qu'en 2022.

Le Syndicat a reversé **7 964 663,98 euros** aux communes, c'est-à-dire 99% du montant collecté.



La différence entre le 4ème trimestre 2020 et les trimestres de 2021 est justifiée par l'intégration des communes de plus de 2 000 habitants dans le dispositif.

REDEVANCES DES CONCESSIONAIRES

REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT

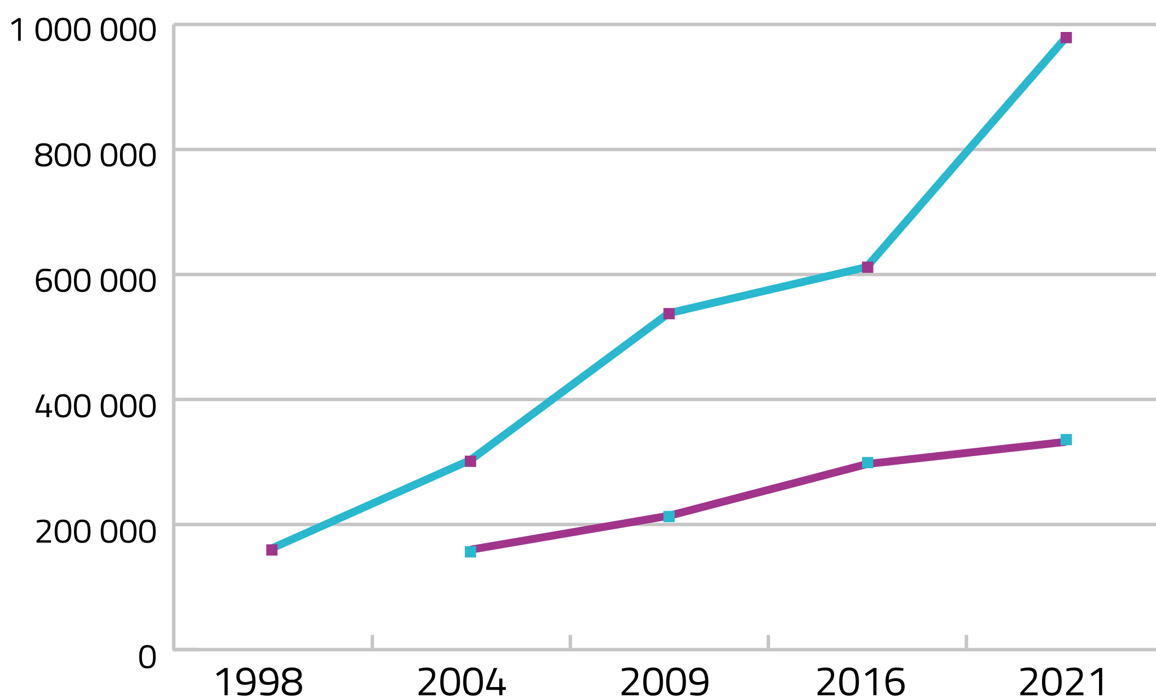
REDEVANCE D'INVESTISSEMENT



Le Syndicat ne demande aucune participation financière aux communes membres.

Ses missions sont intégralement financées par les concessionnaires, grâce à 3 redevances : la redevance **« R1 électricité »,** destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité, la redevance **« R1 gaz »,** destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence gaz, et la redevance sur investissement **« R2 »,** versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les communes et communautés membres, et par le Syndicat sur ses fonds propres.

REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT



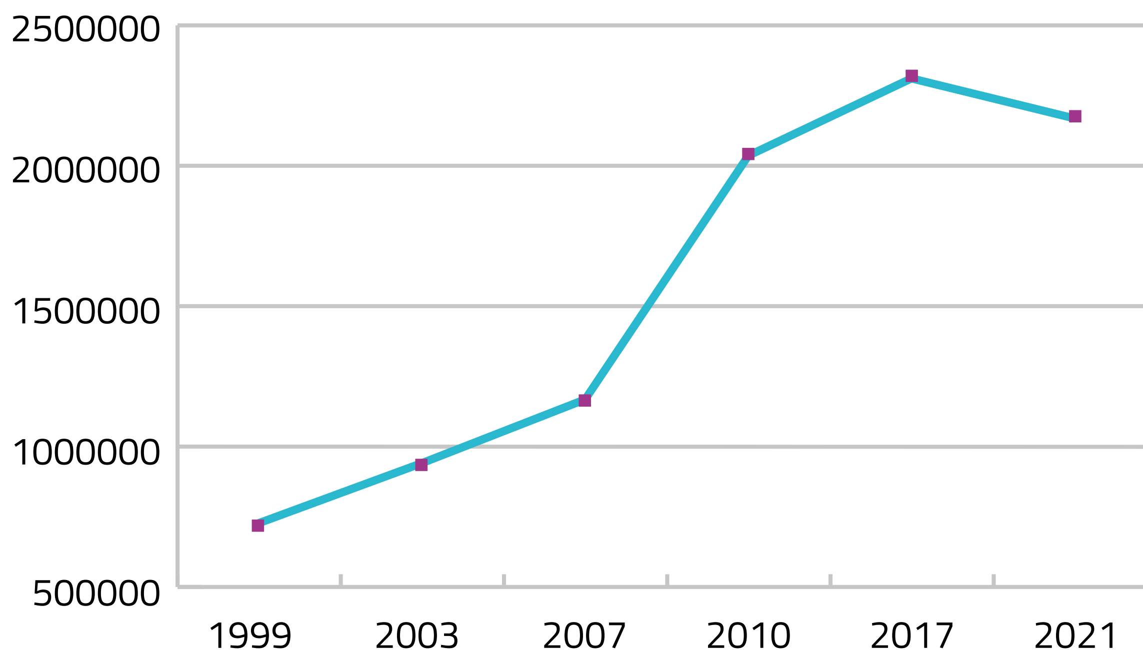
Les redevances de fonctionnement sont relativement stables, car elles sont calculées en fonction d'indicateurs de population et valorisées en fonction d'indices.

Elles permettent au Syndicat d'assurer son fonctionnement et ses missions de contrôle des concessionnaires.
Les reliquats sont affectés aux investissements.

La redevance de fonctionnement « R1 gaz » versée par GRDF est de **329 287 euros**, celle versée par ANTARGAZ Énergies est de **3 094 euros** et celle de CALEO est de **3 981 euros.** Soit un total de **336 362 euros.**

Pour l'année 2021, la redevance de fonctionnement « R1 électricité » versée par Enedis est de **977 275 euros.**

Evolution de la redevance R2 Électricité versée par Enedis



En 2021, cette redevance est de **2 173 029 euros.**

393 749 euros sont reversés aux communes membres,

et **1 779 280 euros** sont affectés aux aides du Syndicat pour l'enfouissement des lignes 20 000 volts et les travaux de déplacement d'ouvrage sur les réseaux basse tension et 20 000 volts sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, les aides au titre de la rénovation de l'éclairage public et l'installation des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (IRVE).

La redevance R2 est calculée à partir des investissements sur les travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par les communes et communautés sur leurs réseaux.

FINANCES DU SYNDICAT

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

BILAN DES OPÉRATIONS COMPTABLES

Le budget du Syndicat est alimenté par les seuls redevances versées par les concessionnaires Enedis, GRDF, ANTARGAZ Énergies et CALEO.
Le résultat de clôture de 2021 fait apparaître un excédent global de **6 992 104,70 euros.**

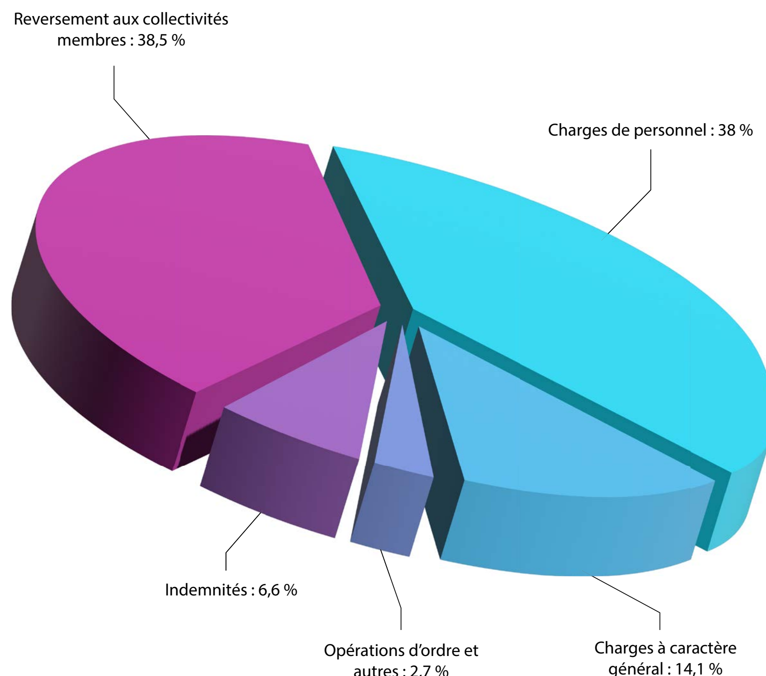
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

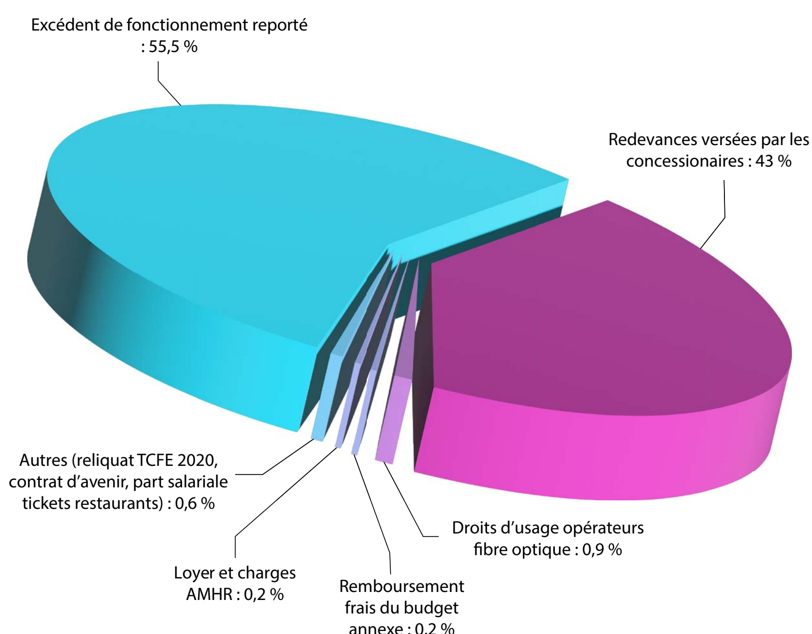
Les dépenses de fonctionnement 2021 sont de 1 180 086 euros

454 575 euros au titre du reversement aux collectivités membres,

448 653 euros au titre des charges de personnel,

166 445 euros de charges à caractère général.





Les recettes de fonctionnement 2021 sont de 8 172 190 euros dont :

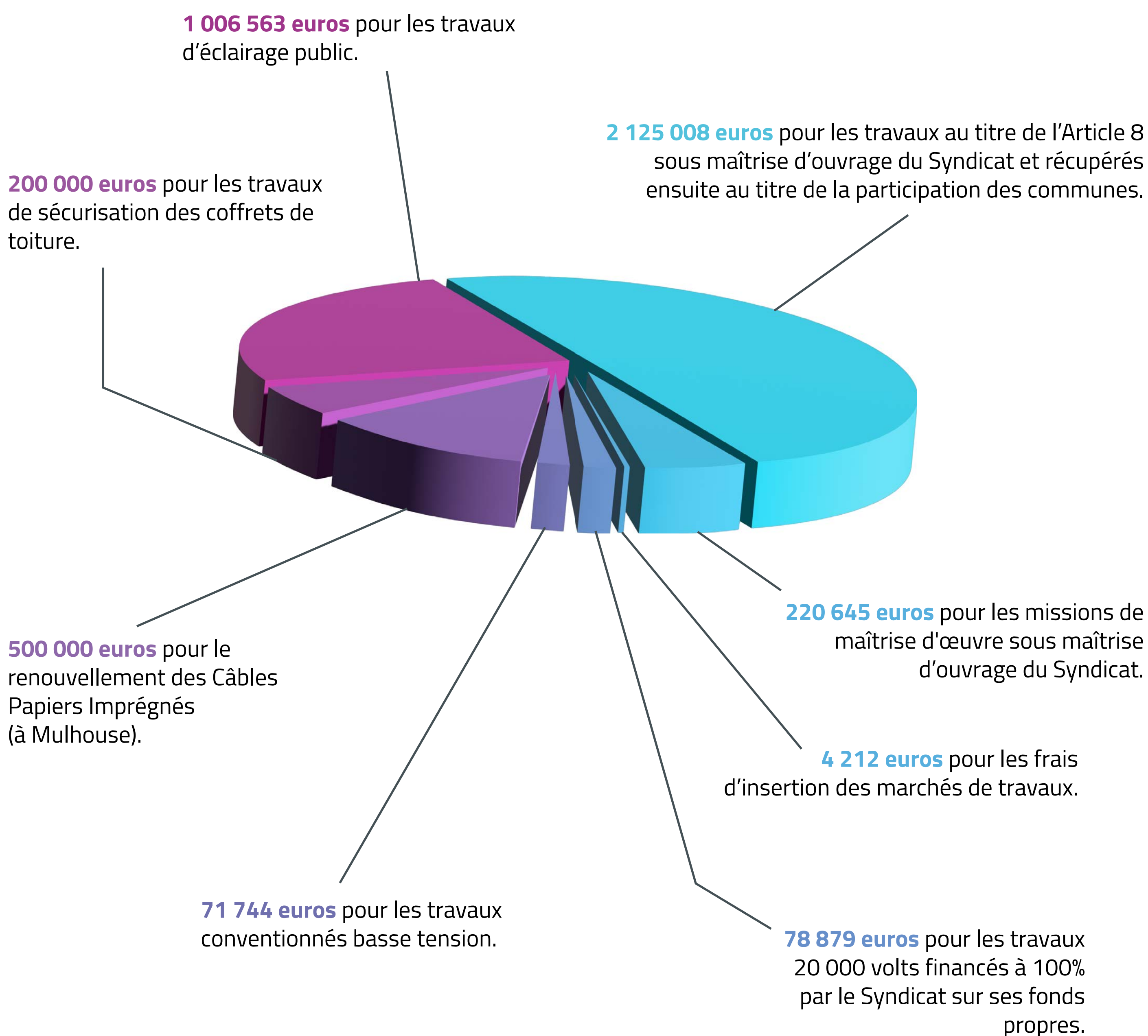
3 769 237 euros pour les redevances versées par les concessionnaires d'électricité et de gaz,

4 534 111 euros au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont de 4 944 611,50 euros.

La part de ces dépenses pour les travaux sur le réseau public d'électricité représente **4 207 051 euros**, dont :

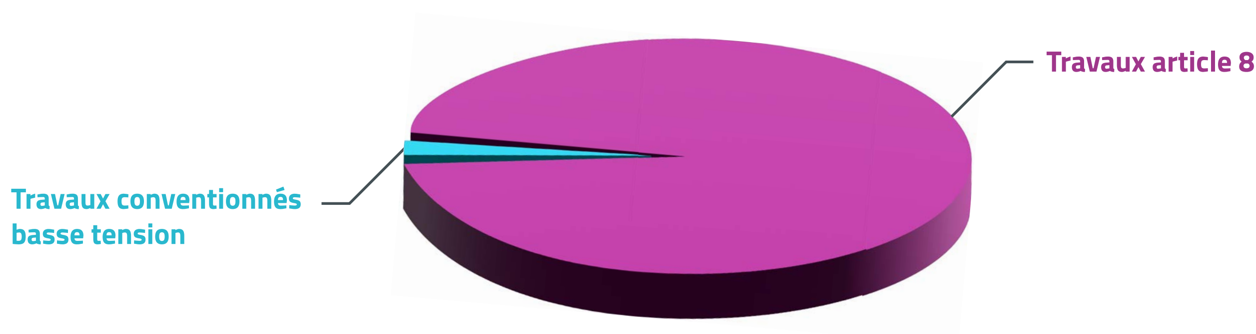


RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proprement dites sont de 2 606 570,71 euros.

Elles proviennent essentiellement :

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé de **1 099 290,48 euros,**
- Des opérations d'ordre et d'amortissement pour **28 615 euros,**
- Du FCTVA pour **2 153 euros**
- Et des participations des communes pour **1 476 511,40 euros**, à savoir :
  - **1 450 497 euros** au titre de l'Article 8 du Contrat de concession (part communale de 60%),
  - **25 148 euros** au titre des travaux conventionnés basse tension.



BILAN DES OPÉRATIONS COMPTABLES

Budget annexe relatif à la gestion de la Taxe :

Le Syndicat a établi un bilan des opérations comptables effectuées en 2021 :

- **1 378 mandats** ont été émis
- **305 titres** ont été émis

Budget principal :

Le Syndicat a établi un bilan des opérations comptables effectuées en 2021 :

- **840 mandats** ont été émis
- **110 titres** ont été émis

Le délai global de paiement moyen (ordonnateur + comptable) est de 9,80 jours pour l'année 2021 (contre 6,09 en 2020).

NOUVELLE COMPÉTENCE

SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

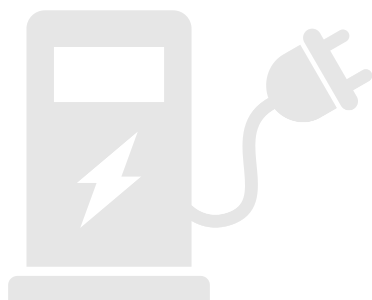
LOCALISATION DES 7 PREMIÈRES BORNES



DÉPLOIEMENT ET ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Comité Syndical du 15 juin 2021 a décidé, sur la base de l'étude réalisée en 2020 par le cabinet Elexent, de procéder à la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire, et a réservé une enveloppe de 1 million d'euros à cet effet.

Ce déploiement concernera dans un premier temps **7 bornes rapides (50 kW),** dont l'investissement et les coûts d'exploitation seront entièrement pris en charge par le Syndicat. Les **deux premières bornes** de ce type seront installées à **Ostheim** et **Thann** en juin 2022, les **cinq autres suivront** la même année. Dans un second temps, à partir du deuxième semestre 2022, **18 bornes semi-accélérées (22 kW)** seront progressivement déployées, à raison d'une par intercommunalité représentée au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE).



Le Syndicat prendrait à sa charge tout l'investissement ainsi que l'exploitation, via la SPL MODULO, à minima pour la première année de fonctionnement. Par la suite, les coûts d'exploitation devraient être supportés tant par l'usager, que par les collectivités bénéficiaires, le Syndicat se réservant la possibilité d'y participer dans le cadre de conventions à signer avec ces mêmes collectivités.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette démarche, le Comité Syndical du 14 décembre 2021 a **modifié les statuts** avec **la création d'une nouvelle compétence optionnelle IRVE** (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques).

Le Syndicat pourra donc se voir transmettre cette compétence par les collectivités intéressées en vue de l'élaboration d'un **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques** (SDIRVE).

Dans le cadre du SDIRVE, le déploiement des bornes pourra se faire selon un modèle économique à définir, intégrant une répartition entre l'usager, la collectivité et le Syndicat. Chaque syndicat adhérent de MODULO étant libre de fixer sa tarification auprès des usagers, il conviendra de tenir compte des expériences en cours dans les autres syndicats.

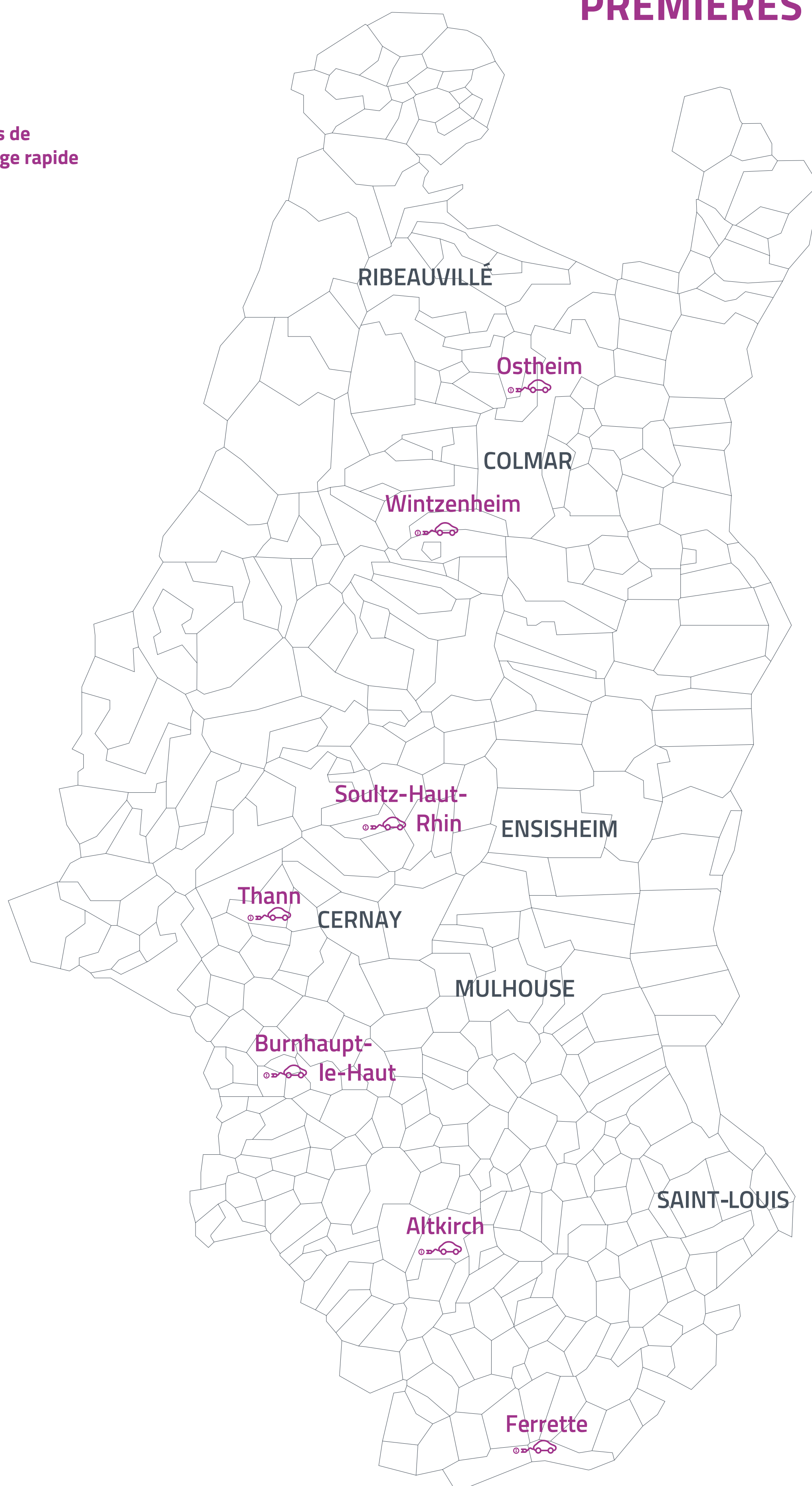
Le marché étant en pleine évolution, une réflexion tarifaire a été initiée par les services du Syndicat en lien avec MODULO, afin de proposer dans les meilleurs délais une stratégie adaptée au contexte local.



En matière de communication, les 7 bornes rapides (50kW) et les 18 bornes semi-accélérées (22kW) constitueront la vitrine du Syndicat sur cette thématique, et pourront donner lieu, le moment venu, à une inauguration officielle afin de faire reconnaître le rôle du Syndicat dans ce domaine.



CARTE LOCALISANT LES 7 PREMIÈRES BORNES



AIDES ET TRAVAUX ACCORDÉS

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

ÉCLAIRAGE PUBLIC



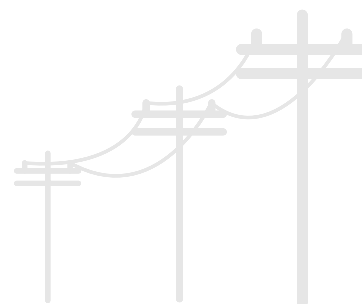
TRAVAUX DE DISSIMULATION DES LIGNES ÉLECTRIQUES ARTICLE 8 DU CONTRAT DE CONCESSION

BENNWIHR	Rue du Maréchal Leclerc	**49 884 euros**
BOURBACH-LE-BAS	Rue de Roderen	**73 454 euros**
HIRSINGUE	Rue de Bâle	**46 724 euros**
HOCHSTATT	Rue du Bourg	**58 893 euros**
HUSSEREN LES CHATEAUX	Rue des Vignerons	**17 563 euros**
MASEVAUX-NIEDERBRUCK	Chapelle de Houppach	**22 606 euros**
PETIT-LANDAU	Rue des Fleurs	**40 101 euros**
RAEDERSHEIM	Rue de la Gare, abords Mairie	**37 256 euros**

Travaux à PETIT-LANDAU (photo prise avant la fin des travaux)



RIQUEWIHR	Rues des Tuileries et de Montbéliard	**59 353 euros**
WOLFERSDORF / RETZWILLER	Cité Sturm, rue de la Largue	**44 346 euros**
SYNDICAT DE COMMUNES ILE NAPOLEON POUR HABSHEIM	Rue de la Délivrance 2ème tranche	**66 670 euros**
WINKEL	Rue de Lucelle	**34 299 euros**
EGLINGEN	Rue des Champs	**15 510 euros**
HIRTZBACH	Rue de Lattre	**36 394 euros**
SENTHEIM	Rue de la Gare	**52 143 euros**
THANVILLE	Rue Saint Jacques	**44 929 euros**
OSTHEIM	Rue de Jebsheim	**35 452 euros**



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES BASSE TENSION

METZERAL	Reprise en souterrain supplémentaire de deux bâtiments place de la Mairie	**8 442 euros**
LANDSER	Mise en souterrain du réseau basse tension rue du Couvent	**10 054 euros**
VILLAGE-NEUF	Modification du réseau basse tension rue de Blotzheim	**19 870 euros**

TOTAL : 38 366 euros

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES HAUTE TENSION

MASEVAUX-NIEDERBRUCK	Mise en souterrain du réseau 20 000 volts sur le site de la chapelle de Houppach.	**40 486 euros**
HOCHSTATT	Mise en souterrain du réseau 20 000 volts sur le site de la future aire de jeux	**22 304 euros**
HIRTZBACH	Mise en souterrain du réseau 20 000 volts et dépose d'une cabine rue de Lattre	**76 395 euros**
HOMBOURG	Mise en souterrain du réseau 20 000 volts rue Principale	**57 991 euros**
LUEMSCHWILLER TAGOLSHEIM	Mise en souterrain du réseau 20 000 volts Stade et rue du Vallon	**80 373 euros**

TOTAL : 277 549 euros



Travaux à la chapelle de Jouppach MASEVAUX - NIEDERBRUCK

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES CONVENTIONNÉS AVEC LE CONCESSIONNAIRE

GOLDBACH-ALTENBACH	Modification du réseau 20 000 volts alimentant la ferme-auberge du Kohlschlag	**19 256 euros**
GOLDBACH-ALTENBACH	Restructuration du réseau 20 000 volts	**112 068 euros**

TOTAL : 131 324 euros



ATTRIBUTION DES AIDES POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Des critères d'aides pour la rénovation de l'éclairage public ont été mis en place lors du Comité Syndical du 18 février 2020. **Une enveloppe anuelle de 1 500 000 euros** a été allouée à ce programme sur les fonds propres du Syndicat, pour les années 2020 et 2021.



Comité Syndical du 16 fevrier 2021 :
26 demandes d'aides de la part des communes.

Montant total d'aides accordées de **360 264 euros.**

Comité Syndical du 20 avril 2021 :
39 demandes d'aides de la part des communes.

Montant total d'aides accordées de **523 067 euros.**

Comité Syndical du 15 juin 2021 :
29 demandes d'aides de la part des communes.

Montant total d'aides accordées de **309 940 euros.**

Comité Syndical du 28 septembre 2021 :
30 demandes d'aides de la part des communes.

Montant total d'aides accordées de **494 825 euros.**

Comité Syndical du 2 novembre 2021 :
6 demandes d'aides de la part des communes.

Montant total d'aides accordées de **84 360 euros.**

Comité Syndical du 14 décembre 2021 :
21 demandes d'aides de la part des communes ainsi qu'une communauté de commune.

Montant total d'aides accordées de **279 609 euros.**

Soit un total, pour l'année 2021 de 2 052 065 euros accordés par le Syndicat.

QUELQUES RÉALISATIONS

ANDOLSHEIM

NIEDERENTZEN

WITTISHEIM

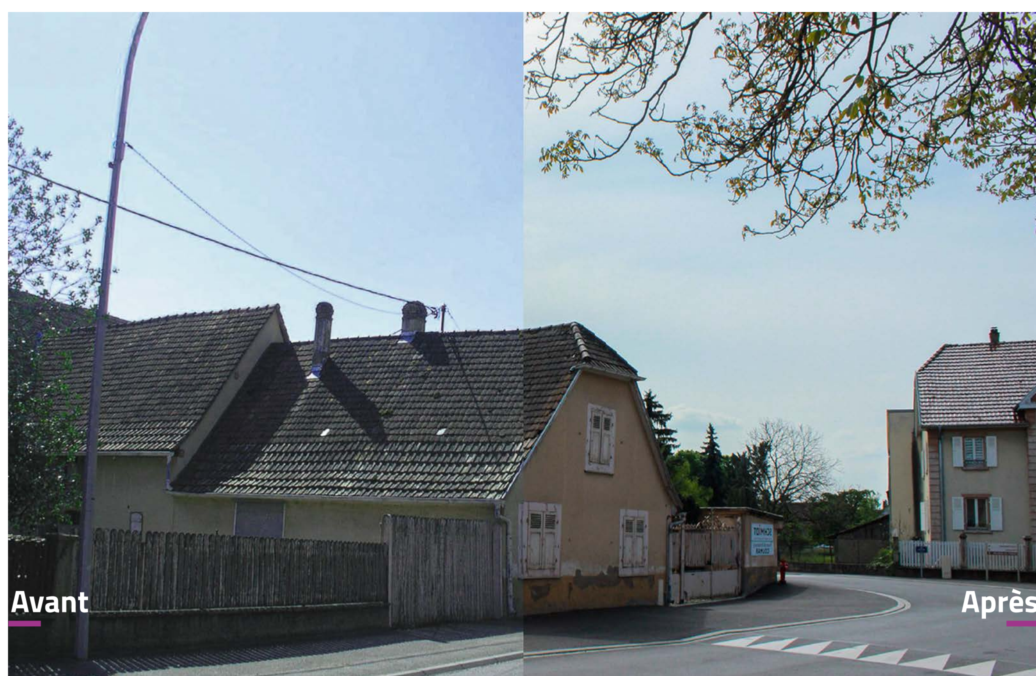


ANDOLSHEIM
ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION









NIEDERENTZEN
ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION







WITTISHEIM
ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION


Avant


Après



Avant


Après

LEXIQUE



AODE - Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (ou Autorité Concédante). Le Syndicat a en charge l'organisation et la gestion du service public de distribution d'électricité et de gaz en lieu et place des communes qui lui ont transféré leur compétence. Il a négocié et signé plusieurs Contrats de concessions avec les concessionnaires.
Le Syndicat contrôle la bonne exécution de ces contrats, ce qui constitue son cœur de métier.

Article 8 du Contrat de concession - Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité basse tension, Enedis met à la disposition du Syndicat une enveloppe annuelle. Ainsi, les communes membres du Syndicat peuvent bénéficier d'une participation de 40 %, entièrement prise en charge par Enedis sur proposition du Comité Syndical, le Syndicat étant Maître d'Ouvrage de ces travaux.

Concessionnaire - Le service public de distribution d'électricité et de gaz des communes membres du Syndicat est confié aux concessionnaires Enedis et Gaz de Barr (pour Villé) pour l'électricité, et GrDF, Antargaz Energies et Caléo pour le gaz.

Contrat de concession - Le Contrat de concession est une convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité ou de gaz. Il est signé entre l'autorité concédante (le Syndicat) et le concessionnaire. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée, il contient un cahier des charges qui fixe les conditions de la desserte et les engagements de qualité de fourniture d'énergie. Le Contrat de concession peut être agrémenté d'avenants.

CCPE - Commission Consultative Paritaire de l'Energie. S'inscrit dans le cadre de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV). L'article 198 de cette loi, transposé à l'article L. 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose sa création à l'initiative des Syndicats d'énergie, autorités organisatrices et concédantes de la distribution d'électricité. Elle vise à coordonner les actions en faveur de la transition énergétique, garantir la cohérence des politiques publiques d'investissement et faciliter l'échange de données, dans le domaine de la Transition Energétique.

CCSPL - Commission Consultative des Services Publics Locaux. Réunie avant tout lancement de Délégation de Service Public (DSP) gaz, et associée à la présentation des Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire.

Concession - Type de contrat de délégation de service public qui fixe les droits et les obligations du concessionnaire, relatifs aux conditions techniques, financières et commerciales d'exploitation des ouvrages. La concession désigne le territoire sur lequel ce contrat s'exerce.

CCP - Coupe-Circuit Principal. Coffret de toiture situé à la base d'un potelet de toiture, s'agissant d'un réseau basse tension aérien.

CPI - Câble Papier Imprégné d'huile. Vieux câbles haute tension (20 000 volts) souterrains isolés avec une enveloppe torsadée composée de papier imprégné d'huile.

Critère B - La durée moyenne annuelle de coupure exprimée en minutes, vue par un usager alimenté par le réseau basse tension.

CRAC – Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire. Chaque année, chaque concessionnaire transmet au Syndicat un Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire. Ce document contractuel synthétise l'année de travail écoulée. Il expose les faits marquants de l'année écoulée, ainsi que les données patrimoniales et financières. Remis avant le 30 juin de chaque année, le CRAC est un document contractuel et public.

DSP - Délégation de Service Public. Contrat passé par une personne morale de droit public qui confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire dont la rémunération est liée aux résultats de l'exploitation du service. Le Syndicat a la faculté de lancer des DSP pour la desserte de nouvelles communes en gaz (naturel ou propane).

FNCCR - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Association créée en 1934, de plus de 800 adhérents. Elle regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics, regroupés dans trois secteurs d'activité principaux : énergie, cycle de l'eau, numérique. Le Syndicat est membre de la FNCCR, au titre de l'énergie (électricité et gaz).

Fonds propres du Syndicat - Aide versée sur les fonds propres du Syndicat, destinée à prendre le relais de l'Article 8 épuisé, ou à financer l'enfouissement des lignes 20 000 volts et les aides au titre de l'éclairage public.

GESCOD - Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement. Partenaire du Syndicat dans le cadre du « 1% Energie ».
Réseau régional des acteurs du Grand Est qui souhaitent s'inscrire dans une politique concertée de coopération et de solidarité internationales. Véritable relais entre l'État, les collectivités territoriales, les structures de la société civile - associations, entreprises, institutions diverses-, Gescod est une plate-forme d'acteurs dont le but est de renforcer et d'amplifier l'ouverture internationale du territoire régional dans lequel elle s'inscrit.

GRD - Gestionnaire de Réseau de Distribution. Enedis et GrDF ont le statut de GRD.

GNV - Gaz Naturel pour Véhicules.

IRVE - Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique.

Loi NOME - Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité. Son Article 21 régit l'organisation des conférences annuelles par la Préfecture.

PDC - Points De Charge pour véhicule électriques.

Raccordement - Opération de liaison par l'AODE ou Enedis entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle.

Renforcement - Adaptation du réseau électrique afin de pouvoir répondre à l'appel de puissance (changement du diamètre du câble, installation d'un nouveau transformateur).

Réseau BT - Réseau électrique Basse Tension.

Réseau HTA - Réseau électrique haute tension (20 000 volts).

RODP - Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Redevance R2 - Versée par Enedis au Syndicat au vu des dépenses d'investissement réalisées sur les réseaux publics d'électricité et les réseaux d'éclairage public.

Redevances R1 gaz et R1 électricité - Versées par tous les concessionnaires afin de permettre au Syndicat de procéder au contrôle de concession obligatoire.

SDIRVE - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

TCCFE - Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Perçue et reversée par le Syndicat pour toutes les communes de moins de 2 000 habitants et la plupart des communes de plus de 2 000 habitants.

Transition Énergétique - Désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets de la transition écologique

11 RUE DU 1ER CUIRASSIERS,
68000 COLMAR

Téléphone : 03.89.21.11.60
Courriel : sde.68@calixo.net

Mentions légales
Territoire d' Énergie Alsace
Directeur de publication : Jean-Luc BARBERON
Imprimerie A.G.I. 8 Rue du 22 Août,
68040 Ingersheim
Droits images :
Territoire d'Energie Alsace/Pixabay/Pexels
N°ISSN : 1775-2752



territoire
d'énergie
ALSACE